

Image not found or type unknown



Taux de tva impose sur l achat d une cheminer sur une constructio

Par **susu**, le **16/11/2008** à **14:28**

Bonjour,
Ma déclaration d'achèvement des travaux n'est pas encore faite, ma maison aura 2 ans au mois aout 2008 et je veux faire installer une cheminer dans ma maison.
dans ces conditions, la TVA me sera imposée à 19.6%.
Mais si je décide de faire installer ma cheminer au mois de septembre 2009 et que l'achèvement des travaux n'a pas encore été établi, ma TVA sera de 19.6% au bien de 5.5%?
MERCI POUR VOTRE RÉPONSE.